

Chambéry, le 19 octobre 2016

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique
des services de l'Education nationale de la Savoie

à

Madame la Secrétaire générale

SNUIPP73

Cabinet

Réf : 2016-119
Affaire suivie par
Odile Grumel, IEN-A
Sandrine Arandel

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mél.
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services départe-
mentaux de l'éducation nationale
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

Objet : suppression des Activités Pédagogiques Complémentaires

Madame la Secrétaire générale,

Vous m'avez informé de la mise en œuvre, pour le département de la Savoie, de la consigne nationale de suppression des APC mises en place dans les écoles.

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier de Monsieur Bernard LEJEUNE transmis aux représentants de votre organisation et vous donnant expressément les raisons de Madame la Ministre de maintenir ces heures d'enseignement au profit des élèves les plus fragiles et inscrites dans les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré.

Je vous rappelle également que suivre cette consigne syndicale conduirait à mettre les enseignants en faute professionnelle et en situation d'être pénalisés financièrement.

La volonté de faire réussir tous les élèves et le respect des parents qui nous les confient imposent le maintien de ces activités pédagogiques complémentaires inscrites dans la Refondation de l'école de la République.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, mes salutations distinguées.

Pour le recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie-Directeur académique



Frédéric GILARDOT